

## Eco pâturage !

Depuis 2016, la mairie de Chamarandes-Choignes fait entretenir plusieurs terrains avec des moutons appartenant au Lycée Agricole ou des chevaux du Cercle Hippique. Cela s'inscrit dans une pratique respectueuse de l'environnement.

Le pâturage d'animaux herbivores (moutons, chèvres, lamas...) est une solution alternative à l'entretien mécanique des espaces. Il permet de diminuer la consommation de carburant et les pollutions associées.

L'éco-pâturage réduit les déchets verts liés à la fauche et contribue à la fertilisation naturelle des sols, bénéfique à la faune et à la flore. Il contribue à limiter l'embroussaillage et à contrôler les ligneux et les espèces végétales envahissantes, même sur des sites difficiles d'accès.



## Vie scolaire

Que se passe-t-il au périscolaire ? Lundi, la fontaine à eau fuit et il faut que le plombier intervienne. Mardi, un voleur s'empare des billets destinés à acheter des jouets pour la garderie et l'animateur doit appeler un policier qui réussit à menotter le voleur, ...

Tous les jours ces scénettes réalisées par les animateurs permettent de faire découvrir aux enfants différents métiers et une discussion est ouverte autour du métier du jour. Ce projet se concrétisera avec la réalisation d'un jeu de 7 familles. Chaque enfant a choisi un métier et sera pris en photo dans la peau de son personnage pour réaliser sa carte. Que de métiers à explorer dans les 7 familles Sport – Art – Cirque – Vie Quotidienne – Nature - Aquatique - Bâtiment ! Alors quel métier a choisi votre enfant ? A vous de le questionner !

Merci à toute l'équipe périscolaire pour leur dynamisme et leur bonne humeur, toujours au rendez-vous !

## État Civil

### Décès

Claudine MICHEL,  
décédée le 7 avril 2021

Jean-Michel FRUMIN,  
décédé le 4 mai 2021

Chrystelle POTTIER,  
décédée le 6 mai 2021

### Naissances

Alyx FLAMMARION,  
née le 16 mars 2021

Emilio POULAIN CONSTANT,  
né le 2 avril 2021

Raphaël MOUTON,  
Né le 24 avril 2021

Victoria LAINO,  
Née le 10 mai 2021



### BAR TABAC FDJ L'ÉTRIER

Petite brasserie le midi  
du mardi au vendredi  
Rôtisserie le dimanche :  
Poulets ou jarrets de  
porc à emporter

03 25 32 13 55



### Les nuisances sonores

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Retrouvez toutes les infos  
locales de notre commune  
sur notre site internet :

[www.mairie-chamarandes-choignes.fr](http://www.mairie-chamarandes-choignes.fr)

Et sur notre page Facebook



# Bulletin Communal

Bulletin d'information communal n°76 – Juin 2021

## Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Une embellie se fait jour. Le nombre de malades de la COVID baisse et la vaccination ouverte à tous permet d'envisager un été plus serein. Mais attention, nous devons tirer un enseignement de cette pandémie : la prudence. Gardons les gestes barrières quand la distanciation physique ne peut se faire.

La vie sociale reprend avec ses distances. Le feu d'artifice aura lieu le 14 juillet au terrain de foot avec l'espace nécessaire pour s'éloigner des uns des autres. En revanche, le repas n'aura pas lieu.

L'environnement, les bois, les espaces naturels qui font le charme de notre commune, nous ont permis d'être distingués au plan national. En effet, nous avons eu l'agréable surprise, d'être nommé « villes et villages où il fait bon vivre », sixième au classement départemental et troisième pour les communes de 500 à 2000 habitants du département. Ce label récompense l'embellissement de notre commune, les travaux de sécurité routière, l'entretien que chacun fait sur ses façades et espaces privés, etc.

En tant que maire, je salue le travail des élus, des agents municipaux et des bénévoles qui prennent part à cette synergie. Notre commune est attrayante et accueillante. Que vous restiez à Chamarandes-Choignes ou que vous recherchiez une autre commune « où il fait bon vivre », je vous souhaite de bonnes vacances avec le plaisir de se retrouver à la rentrée.

Votre Maire,  
Bernadette RETOURNARD



De la Davant  
Au Val de Marne



## Sommaire

- Le mot du Maire p.1
- Travaux p.2
- Notez-le p.3
- L'info en + p.4
- Environnement p.5 et 6
- Vie Scolaire p.6
- Etat Civil p.6



Diffusion : 500 exemplaires  
Directeur de Publication : B. Retournard  
Réalisation : M.D Caunois, V. Kolb, N. Jobert  
et E. Chiarla  
**Ce bulletin vous est offert par nos annonceurs**  
Imprimé par nos soins

Pour préparer l'été :

Vous rencontrerez deux jeunes qui accompagnent les agents en juin et en juillet. Comme chaque année, ils aident à la plantation et aux menues tâches qui sont variées sur notre commune.

Le conseil municipal, en début d'année, a voté de nombreuses décisions. Certaines verront le jour cet été et créeront des perturbations dans la circulation.

Dans le domaine routier, des réparations sont envisagées :

- la circulation dans la rue du Lycée (VC 2) sera en alternance début juin, pour stabiliser les bas-côtés par des vibreurs;
- le pont sur la Marne à Chamarandes sera restauré par l'entreprise Maillefert de juin à septembre. Les désordres sont importants sous les arches et l'étanchéité est à refaire pour protéger la structure. En effet, l'entreprise devra purger les pierres dégradée, les remplacer, nettoyer l'ensemble de l'ouvrage, changer la balustrade et refaire la bande de roulement. Les piétons, seuls, pourront passer ; les véhicules seront bloqués côté village.
- dans le même temps, le garde-corps du pont du canal sera lui aussi remis à neuf pour une conformité liée à la hauteur et aux types de barreaux.



Côté bâtiment, les toits des églises et de la salle de convivialité ont été démoussés et enduits d'un produit de protection.

A Chamarandes, les portes et fenêtres du rez-de-chaussée de la mairie seront remplacés pour une meilleure isolation.

La façade de l'école côté parking sera lasurée en juillet. Ainsi toutes les faces du bâtiment seront désormais protégées.

Et enfin, nous attendons le retour du permis de construire de la halle des loisirs sur le terrain sablé des Hautes-Charrières pour lancer les appels d'offres et les travaux en fin d'année.

**Mairie**  
24 rue de Chamarandes  
BP 2094  
52904 Chaumont Cedex

**Tél :** 03 25 32 22 73  
**Télécopie :** 03 25 02 98 36  
**E-mail :** [chamarandes-choignes@wanadoo.fr](mailto:chamarandes-choignes@wanadoo.fr)

**Horaires :**

**A Chamarandes :**

Le mercredi :  
- 14h00 à 15h00

**A Choignes :**

Du Lundi au Vendredi :  
- 9h00 à 12h00  
- 14h00 à 17h00

Le Samedi :  
- 9h00 à 12h00

## Côté JARDIN : Ensauvageons – le !

Dans un précédent bulletin, celui de septembre 2019, l'équipe municipale vous informait de la pose d'hôtel à insectes dans la commune.

Notre jardin peut être lui même un véritable refuge pour les insectes. Pour compenser notre manie de nature "propre" ou de nature "géométrique" n'offrant aucun abri pour les insectes, faisons une place à la nature dite "ordinaire", aux herbes folles ; quelques m2 suffisent.

Les plantes sauvages sont très attractives pour les insectes :

- fleurs à butiner pour les papillons, les abeilles solitaires et certains coléoptères,
- feuilles, tiges ou racines à manger pour les chenilles de papillons, les criquets, les sauterelles...
- abris pour le jour, la nuit ou l'hiver pour de nombreux insectes.

Plantez des fleurs comme des lavandes, des pavots, des pois de senteur vivaces, des cosmos, soucis, crocus, muscaris, jacinthes et des plantes aromatiques, thym, menthe, romarin....

Les arbres, arbustes et plantes grimpantes aussi sont d'une grande utilité : fruitiers de nos régions, chèvrefeuille, glycine, buddleia, ....

Attirés par ces végétaux, familiers des haies et prairies sauvages, vous pourrez observer le moro-sphinx muni de sa longue trompe et adepte du vol sur place (retenez l'heure de votre observation et revenez le lendemain même endroit, même heure, il est réglé comme une horloge), sans oublier les coccinelles dont les larves vous débarrasseront des pucerons.

Les abeilles solitaires chercheront refuge dans les tiges à moelle, creuses. Et les insectes feront venir ou revenir les oiseaux.

## POUR NE PLUS CONFONDRE



- Yeux en forme de croissant
- 2 paires d'ailes
- Liaison étroite entre thorax et abdomen (taille de guêpe)
- Abdomen allongé, fortement taché de jaune et noir

**C'est une guêpe commune !**

Elle possède un venin qu'elle injecte avec son dard. Bien sûr elle aime le sucre mais elle consacre beaucoup de son temps à capturer les larves d'insectes dont elle nourrit ses petits.  
Elle rend de grands services au jardinier.

Taille : environ 1,5 cm



- Gros yeux ronds et rapprochés (yeux de mouche)
- Antennes courtes orientées vers le bas
- Une seule paire d'ailes
- Abdomen renflé ou allongé jaune et noir
- Vol rapide sur place comme un hélicoptère

**C'est un syrphé adulte !**

Pas de danger. C'est un pollinisateur, grand amateur de nectar.

Taille : environ 1 cm

Merci à Mme Rincet pour la documentation qui a aidé à la rédaction de cette rubrique.

Un sachet de graines pour jachère fleurie vous est offert avec ce bulletin communal.

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DE JUIN 2021

Les dimanches 20 et 27 juin prochains ont lieu les élections régionales et départementales 2021 : deux scrutins distincts organisés tous les six ans pour renouveler la composition des conseils régionaux et des conseils départementaux. Cette année, ce double scrutin sera prévu aux mêmes dates nécessitant une nouvelle organisation de nos bureaux de vote habituels. Le nombre de bénévoles nécessaire au bon déroulement des élections, s'en trouve multiplié. Et les mesures sanitaires imposées par le Covid-19 seront renforcées.

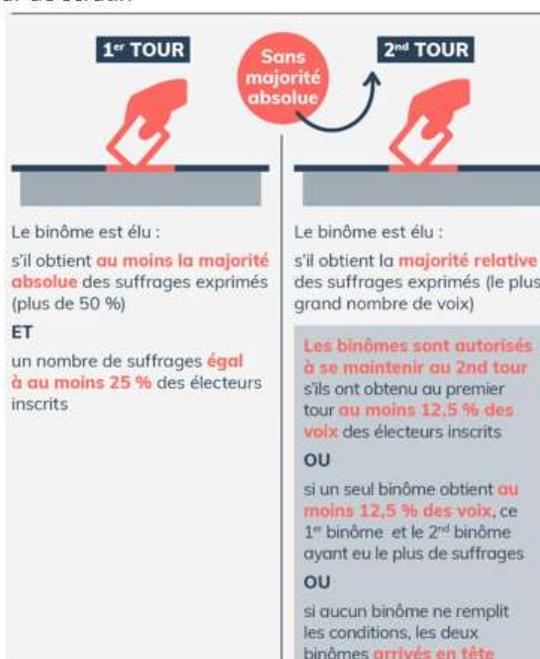
### Élections régionales

Liste régionale composée de sections départementales  
Parité stricte (alternance femme/homme)  
Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)  
Vote préférentiel interdit



### Élections départementales

Chaque candidat élit deux conseillers départementaux  
Le binôme de candidats est composé d'une femme et d'un homme, tout comme le binôme de suppléants  
Une déclaration conjointe de candidature avant chaque tour de scrutin



Chaque bureau de vote sera divisé en deux pour permettre aux électeurs d'effectuer deux passages : le premier pour voter pour les élections départementales, le second passage pour les élections régionales.

### Vous ne pouvez pas vous déplacer ? Votez par procuration !

La procuration est une modalité de vote ouverte à tous les électeurs sans condition hormis celle de l'inscription sur les listes électorales de la commune pour le mandant ET le mandataire. Le formulaire CERFA 14952\*02 de demande de vote par procuration peut être soit téléchargé et imprimé, soit fourni et renseigné au guichet du commissariat ou de la gendarmerie.



### Les bonnes pratiques

- Je pense à prendre ma pièce d'identité, mon masque, mon propre stylo, et si je le souhaite, les bulletins reçus à mon domicile
- Je me lave les mains avec la solution hydro-alcoolique à disposition
- Je respecte les règles de distanciation physique et les marquages au sol
- Je montre simplement ma pièce d'identité au président ou à la présidente du bureau de vote

## RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION



**À compter de 2021, la réforme de la taxe d'habitation sur la résidence principale va bénéficier à tous les contribuables.** Voulu par le gouvernement, elle met fin à la collecte par les communes de cet impôt payé par les propriétaires et locataires. Ces sommes seront compensées par l'État aux communes.

La part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée aux communes à l'euro près. En pratique, un contribuable auparavant assujéti aux taux de 10% au titre de la part communale et au taux de 10% au titre de la part départementale, sera, en 2021, assujéti à un taux de 20% au seul bénéfice de la commune.

Pour toute question, vous pouvez vous renseigner auprès des services fiscaux.

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

**Une nouvelle carte plus sécurisée, plus pratique, au design modernisé.**

La nouvelle carte nationale d'identité sera de format ID-1, soit la taille d'une carte bancaire, à l'instar par exemple du nouveau permis de conduire.

Aux règles de sécurité imposées par le règlement européen, le ministère a souhaité ajouter un certain nombre de dispositifs, afin de mieux protéger la nouvelle carte d'identité. Leur objectif est de veiller à garantir une protection optimale des données à caractère personnel qui y sont mentionnées.

Une attention particulière est prêtée aux données biométriques qui sont contenues dans le composant électronique du titre : ces données sont stockées dans un compartiment hautement sécurisé et dont l'accès est spécifiquement encadré.

A compter du 2 août 2021, tout usager souhaitant se voir délivrer une carte nationale d'identité (CNI) ou souhaitant faire renouveler sa CNI arrivée à expiration, bénéficiera de la nouvelle carte, valide 10 ans.

Les motifs de demande en vigueur restent inchangés : première demande, renouvellement du titre arrivant à expiration dans moins de 6 mois, renouvellement suite à perte ou vol, renouvellement pour changement d'état civil ou changement d'adresse.

En Haute-Marne, 10 mairies sont équipées du dispositif nécessaire à la réalisation des documents d'identités ; elles vous recevront sur rendez-vous uniquement munis des pièces justificatives nécessaires.

Sachez également que vous pouvez faire une pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). Dans ce cas, vous n'aurez pas à renseigner de formulaire papier au guichet de votre mairie. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de cartes d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

